ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 10



LA PLAINE CULTIVÉE ET URBANISÉE DE CAEN ET SES VALLÉES OASIS







UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une unité paysagère du département. D'après le quide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN - Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN - Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR
- > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères. Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

«Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001.»

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'encarts jaunes arrondis. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'encarts bleus rectangulaires.

Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

«Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques...» (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ▶ Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

LE PATRIMOINE VISUEL: POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

«Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage.» (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel): Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à

citation »

référence

Éléments issus de l'analyse

sociologique.

travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). > Voir annexe méthodologique des ateliers.

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les quides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

«Titre ou

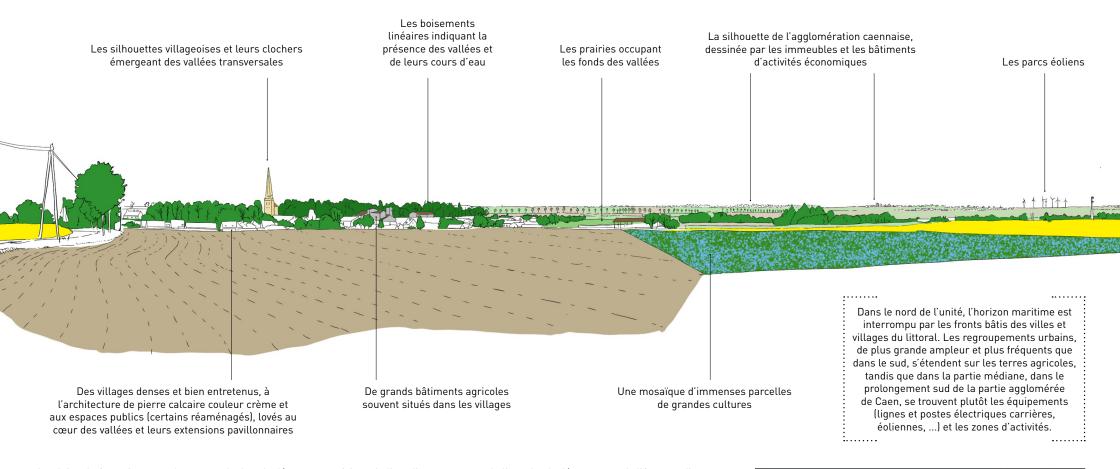
Analyse en une phrase

> Voir p.

SOMMAIRE

	Mode d'emploi du livret	2
	Sommaire	3
	À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES		5
	Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
	Limites paysagères	10
COMPOSANTES PAYSAGÈRES		11
	La géologie	13
	Le relief et l'hydrographie	14
	L'agriculture et les boisements	15
	L'urbanisation, les équipements et le bâti protégé	16
	Le paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	17
	Les représentations sociales paysagères	18
	Le patrimoine visuel	20
STRUCTURES PAYSAGÈRES		27
	Un plateau agricole structuré par les vallées et la ville de Caen	29
	- Le plateau agricole	30
	- Les vallées « oasis »	32
	- L'agglomération de Caen	34
	- Les coteaux «horizons»	37
	EVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGE	RS	38
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGE	Grandes tendances des évolutions	38 40
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGE		
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGE	Grandes tendances des évolutions	40
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGE	Grandes tendances des évolutions Exemple d'un secteur représentatif	40 41

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



La plaine de Caen tient une place centrale dans le département, faisant le lien, d'une part, entre le littoral et le département de l'Orne, et d'autre part entre les grands ensembles bocagers du pays d'Auge à l'est et du Bessin et du Virois à l'ouest. Lorsque l'on parcourt ses paysages, une multitude de sentiments peuvent nous animer. La plénitude de leur grande ouverture ou de l'immensité du ciel, la variation de la ligne d'horizon, ou encore de l'abondance des cultures qui les composent, formant une mosaïque de parcelles de couleurs et de textures, variant au rythme de la lumière et des saisons. Les variations saisonnières des cultures sont nettement plus expressives ici qu'ailleurs dans le département. Face à ses paysages, un sentiment d'évasion, d'onirisme, peut s'emparer de nous, provoqué par la perception de l'infinité de la plaine, par l'appel du large lorsque l'on se rapproche de la mer, visible depuis la plaine située au nord Caen.

Dans le nord de l'unité ou à l'approche de Caen l'urbanisation est constamment présente, banalisante, créant des paysages urbains et périurbains tissés par les infrastructures et ponctués d'éoliennes, dans la partie sud de l'unité. Dans le sud, l'agriculture est reine et repousse la végétation, les boisements et les haies, dans les vallons transversaux, que l'on percoit par la canopée des ripisylves émergeant de la surface du plateau agricole.

Les vallons transversaux, creusés par les fleuves côtiers et leurs affluents, marquent les paysages. Ils concentrent la plupart des villages de l'unité, à l'exception de quelques uns situés sur le plateau, qui forment des repères. Verdoyants, frais et bucoliques, les vallons transversaux sont préservés et font l'objet de nombreuses convoitises.

Limite d'unité paysagère épaisse ////////////
Limite d'unité paysagère nette
Limite départementale

UP10

CAEN

La plaine de Caen. Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022





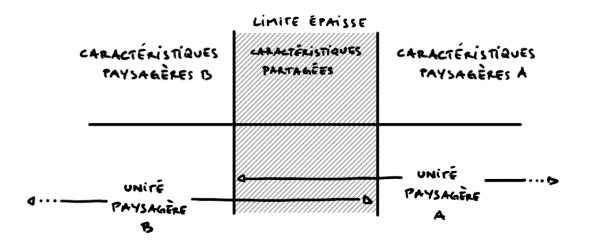
IDENTIFICATION DES PAYSAGES

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages

«Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016 Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les limites nettes, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les limites «épaisses», en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « stables », généralement liée à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « progressives », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 8 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A4, A5, A6, A7, A8, A11, A12 et A13).

Un total de **77 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Identification des paysages

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

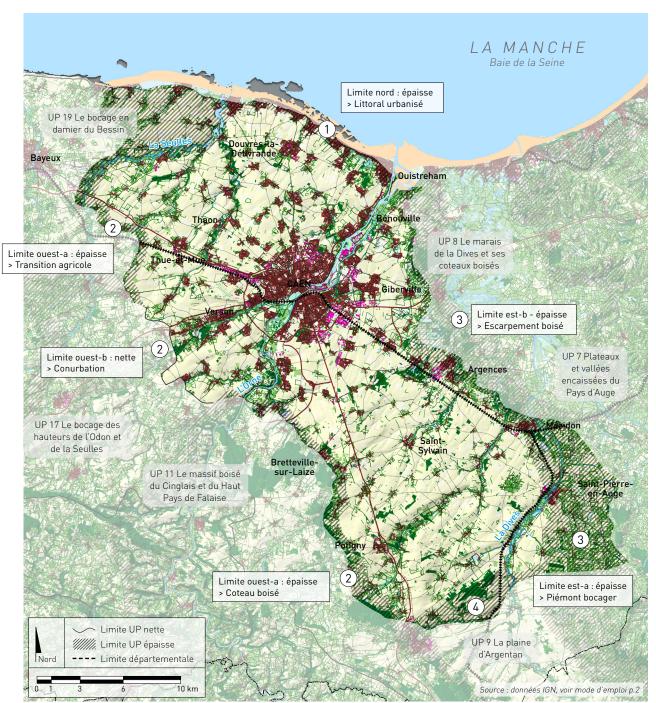
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département ellesmêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

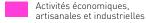
Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



LÉGENDE

Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements



Cours d'eau

Boisemen

Bocage

Prairi

Grande culture

ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'inventaire des paysages régionaux réalisé en 2001 proposait un découpage en deux unités :

- La campagne de Caen septentrionale, une plaine aux horizons courts rongée par l'urbanisation
- La campagne de Caen méridionale, une plaine aux vastes horizons

L'agglomération de Caen était évoquée sommairement dans l'atlas de 2001. L'Atlas actualisé les réunit pour en faire une seule unité paysagère.

L'unité de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses «vallées-oasis» suit un axe sud-est / nordouest reliant le littoral et la partie calvadosienne de la plaine d'Argentan. Elle forme une sorte de parenthèse dans le département, de paysages très ouverts dans des paysages à dominante bocagère. Les «vallées-oasis» constituent des paysages verdoyants, bucoliques et habités qui contrastent avec les paysages ouverts cultivés de la plaine de Caen.

D'autre part, bien que présentant des paysages urbains très différents de ceux de la campagne environnante, l'agglomération de Caen est intégrée à l'unité, formant l'articulation des sousunités nord et sud.

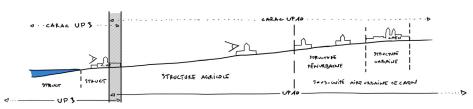
Enfin, les paysages de l'unité, bien qu'ouverts sur de vastes étendues, présentent des horizons plus ou moins marqués par le relief des coteaux des unités voisines, parfois à peine visibles, parfois suffisamment hauts pour fermer l'horizon.

L'INTITULÉ proposé de «La plaine ondulée, cultivée et habitée de Caen» a fait débat avec d'un côté, les participants pensant que « Cela enjolive la réalité. On ne voit pas onduler la plaine. C'est plat! » et ceux qui trouvent quand même une dimension paysagère dans «ce grand plateau agricole intensif». Ainsi, plusieurs intitulés ont été proposés :

- La plaine cultivée et urbanisée de Caen
- Plaine de Caen et Falaise
- La plaine ouverte, cultivée et habitée de Caen
- La plaine historique de Caen
- Plaine de Caen, cultivée et urbanisée
- > Finalement, aucun intitulé proposé n'intègre les vallées transversales, qui sont pourtant reconnues par tous les participants. Le choix a donc été de modifier l'intitulé proposé en intégrant clairement la notion de «vallée-oasis» comme motif de paysage déterminant de l'unité paysagère. Le terme de plateau a aussi été évoqué pour sa justesse géographique, mais non retenu au regard de l'usage local. Le terme de campagne par opposition au bocage l'a aussi été mais non retenu.

LIMITES PAYSAGÈRES

Identification des paysages



Unité du littoral balnéaire. ses plages, ses marais et ses bourgades du Bessin à la Dives

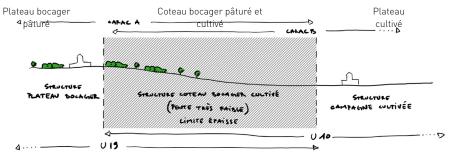
Unité de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses « vallées oasis »



Saint-Aubin-sur-Mer, depuis la D404

Limite nord (1

Comme décrite dans l'unité du littoral balnéaire, ses plages, ses marais et ses bourgades du Bessin à la Dives, la limite nord de l'unité est épaisse, constituée par la frange urbaine des villes du littoral. Bien que cette limite soit relativement claire, la structure de la campagne septentrionale de Caen est en proie à la pression urbaine de l'agglomération de Caen, qui pourrait en faire une limite très épaisse progressive de transition entre la ville de Caen et le littoral.



Unité du bocage en damier du Bessin

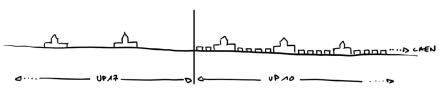
Unité de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses « vallées oasis ».



Creully-sur-Seulles.

Limite ouest-a (2

À l'ouest, la limite se compose de deux typologies, au nord et au sud. Au nord, la limite avec le Bessin est épaisse, bien que le relief puisse constituer une caractéristique distinctive (au niveau de Saint-Côme-de-Fresné et de Ryes). Au sud, au niveau du plateau du Cinglais, la limite est plus franche, bien que les coteaux du Cinglais soient partagés avec le plateau de Caen, formant sa ligne d'horizon de part et d'autre de Falaise, jusqu'à la plaine d'Argentan.



Unité du bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles

Unité de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses « vallées oasis ».

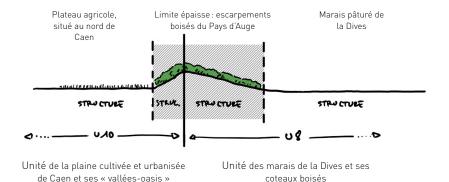


Mondrainville.

Limite ouest-b (2)

Sur cette séquence, la limite est nette, marquée par le début de la conurbation qui s'est formée entre Mondrainville et Caen. Le long de la D675, on bascule dans un paysage ouvert sur les cultures de la plaine, rythmé par la traversée de quelques bourgs plus ou moins développés. À partir de Mondrainville, les coupures d'urbanisation avec les fenêtres sur les grandes cultures disparaissent pour offrir un paysage périurbain caractéristique, sorte de tunnel de maisons individuelles à l'architecture véhiculaire regroupées en lotissements.

LIMITES PAYSAGÈRES





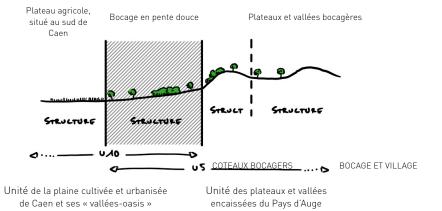
Coteaux du marais de la Dives

Limite est (3

La limite est de l'unité est marquée, en partie nord, par les premiers escarpements du Pays d'Auge, la petite cuesta forme une grande lanière boisée et cultivée entre le plateau de Caen et le marais de la Dives. Cette cuesta de faible hauteur (30m) s'étend de Salenelles et Merville, jusqu'à Janville et forme une limite dans toute son épaisseur.

En partie sud, l'escarpement devient unique et forme la limite avec le pays d'Auge. Cet escarpement se poursuit entre Argences et Saint-Pierre-en-Auge (anciennement Saint-Pierre-sur-Dives), en passant par Mézidon-Vallée-d'Auge (anciennement Mézidon), annonçant l'entrée dans l'unité des vallées encaissées du Pays d'Auge.

Au-delà, en poursuivant vers le sud, la limite devient encore plus épaisse, jusqu'à Moutiers-en-Auge: la limite paysagère est plus marquée par le bocage, qui marque la transition vers le Pays d'Auae.



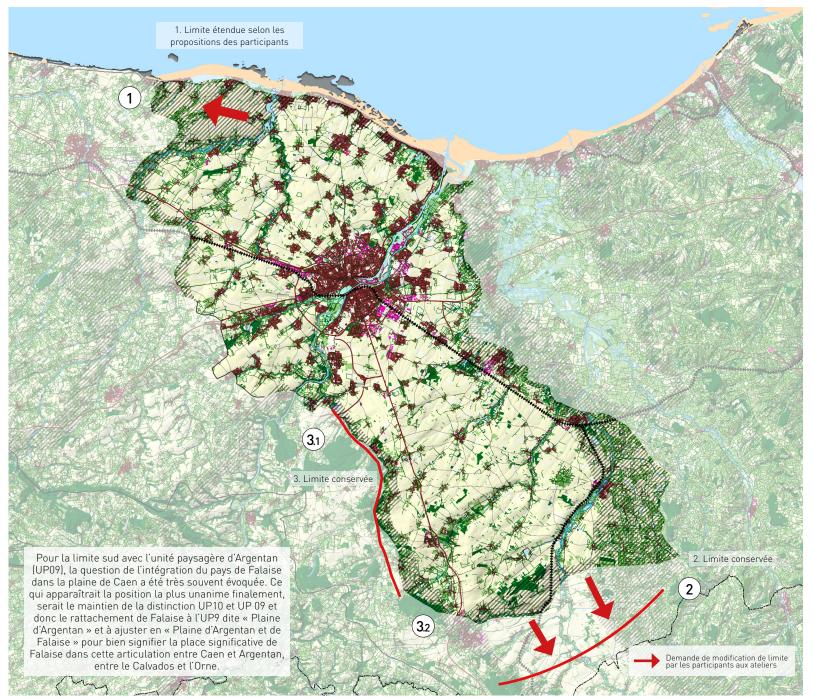


Louvagny.

Limite sud (4

C'est une limite épaisse. Elle partage l'unité de la plaine d'Argentan et de Falaise (structure de la plaine de la Dives à Trun), qui forme la limite sud du plateau de Caen. Le changement de caractéristiques est très peu perceptible : sans changer fondamentalement de pratiques agricoles, le plateau se resserre et devient plus étroit, jusqu'à n'être plus constitué que par la plaine de la Dives au niveau de Trun. Le changement de paysage est également relatif à la hauteur des escarpements qui l'enserre, s'élevant à plus de 100 mètres par rapport à la plaine et au relief légèrement plus ondulé sur la plaine d'Argentan et de Falaise.

LIMITES PAYSAGÈRES



LES LIMITES de l'unité paysagère proposées ont fait l'objet de discussions entre les participants au cours des ateliers et des comités techniques. Les débats ont pu aboutir, pour certaines unités, à des demandes de modification des limites de l'unité paysagère.

lci, quatre modifications ont été proposées :

- 1. Pour la limite nord-ouest, est demandé un épaississement de la zone de transition pour marquer davantage ce statut de zone-tampon entre la plaine de Caen et le bocage du Bessin. D'une part en raison du positionnement de la vallée de la Seulles, qui appartient au Bessin et d'autre part pour intégrer la dimension culturelle des paysages dans les critères de délimitation, qui reste encore ancrée dans les représentations sociales : «Après la vallée de la Seulles, c'est le Bessin!». On peut alors relever le décalage entre la représentation sociale paysagère et la matérialité des paysages, leurs caractéristiques, qui a évolué plus rapidement.
- > La demande a été validée.
- 2. Pour la limite sud-est, l'épaisseur de la limite progressive est tout à fait validée. « Cela correspondant bien à l'évolution des pratiques agricoles qui ont induit une confusion avec le marais de la Dives et ses coteaux boisés ».
- **3. Pour la limite sud-ouest,** il est demandé deux choses :
- 3.1 Le passage d'une limite progressive à une limite franche, les boisements du Cinglais se démarquant très nettement de l'unité paysagère dite de la plaine de Caen,
- > La demande est infirmée : visuellement les coteaux boisés appartiennent aussi à la plaine de Caen. Il s'agit d'une limite épaisse.
- 3.2 Un léger déplacement de la limite dans sa partie la plus au sud pour élargir quelque peu l'emprise géographique de l'unité paysagère au secteur de la Bruyère/Noron L'Abbaye /le Haut Vallon où existe un écheveau de ruisseaux ; Le Noron, le Frégis et L'Ante.
- > La demande est infirmée : les secteurs évoqués font bien partie de la plaine d'Argentan, mais la limite proposée tient déjà compte de ces caractéristiques. Il est donc nécessaire de la conserver au sud des Monts d'Eraines pour intégrer les secteurs à la plaine d'Argentan.



B COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Épaney.

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un Paysage... Implantation humaine Végétation + Perceptions et représentations Une partie de territoire perçue Relief - sol / Hydrographie

Composantes paysagères

Le paysage représente un « tout », un ensemble de familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sontils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

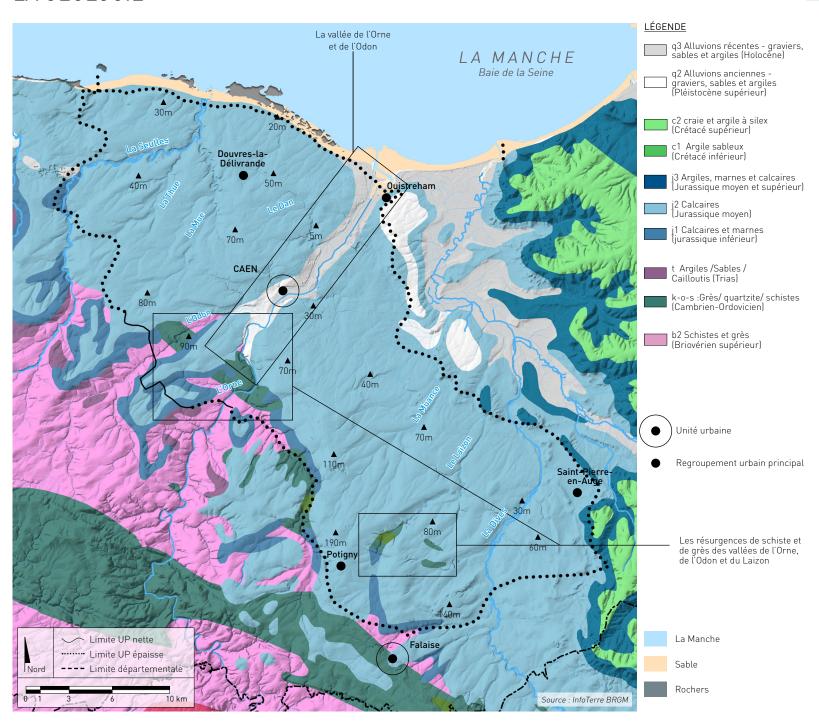
MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 8 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires [A4, A5, A6, A7, A8, A11, A12 et A13].

Un total de **77 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

LA GÉOLOGIE



Le sous-sol de l'unité paysagère de la plaine de Caen est un ensemble géologique homogène, quasi uniforme, constitué de calcaires jurassiques subhorizontaux. Il représente l'extrémité ouest du bassin parisien, à la limite du massif armoricain, ce qui explique les quelques émergences de schistes et de grès, que l'on retrouve dans le bâti des bourgs situés au nord de la Suisse normande et au sud de l'unité.

La composition calcaire du sous-sol de la plaine et sa couverture de limons (loess déposé lors de la dernière période glaciaire) rendent le plateau particulièrement propice à l'agriculture de grande production céréalière, composante fondamentale des paysages. Les capacités agronomiques exceptionnelles de la terre explique l'implantation historique d'un terroir de culture très productif: épaisseur de terre arable, proximité de l'eau surtout en partie nord. Ce point est détaillé dans l'Inventaire des paysages de 2001.

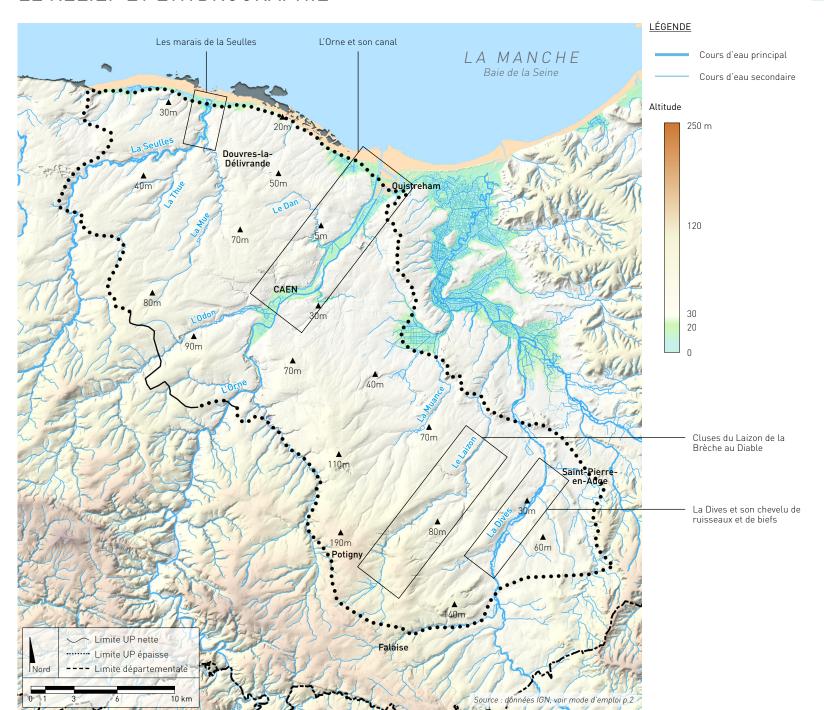
Si les paysages de la plaine paraissent particulièrement uniformes de prime abord, les vallées de l'Orne et de l'Odon, qui entaillent le plateau calcaire, remplies de dépôts alluvionnaires, de graviers, de sable et d'argile au Pléistocène et à l'Holocène pour laisser apparaître les dépôts alluvionnaires de graviers, de sable et d'argile, représentent une exception. Elles forment la basse vallée de l'Orne, support très humide accueillant essentiellement des prairies.

Selon les parties du territoire, les constructions utilisent le calcaire différemment, mais produisent des paysages urbains très homogènes :



LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Composantes paysagères



Le relief de l'unité est relativement plat, peu élevé, en moyenne de 30 à 70m d'altitude, pouvant s'élever jusqu'à 200 mètres dans les environs de Potigny.

Il s'agit d'un grand plateau entaillé par ses vallées transversales (Orne et Dives principalement), composé de plusieurs plaines, duquel émergent des repères verticaux : clochers, châteaux d'eau, pylônes électriques et éoliennes. Le CHU est un repère dominant qui symbolise la silhouette de l'agglomération caennaise. Le plateau céréalier s'ouvre sur des horizons très lointains, permettant de percevoir l'unité dans toute sa largeur depuis de nombreux endroits, de la limite est à la limite ouest.

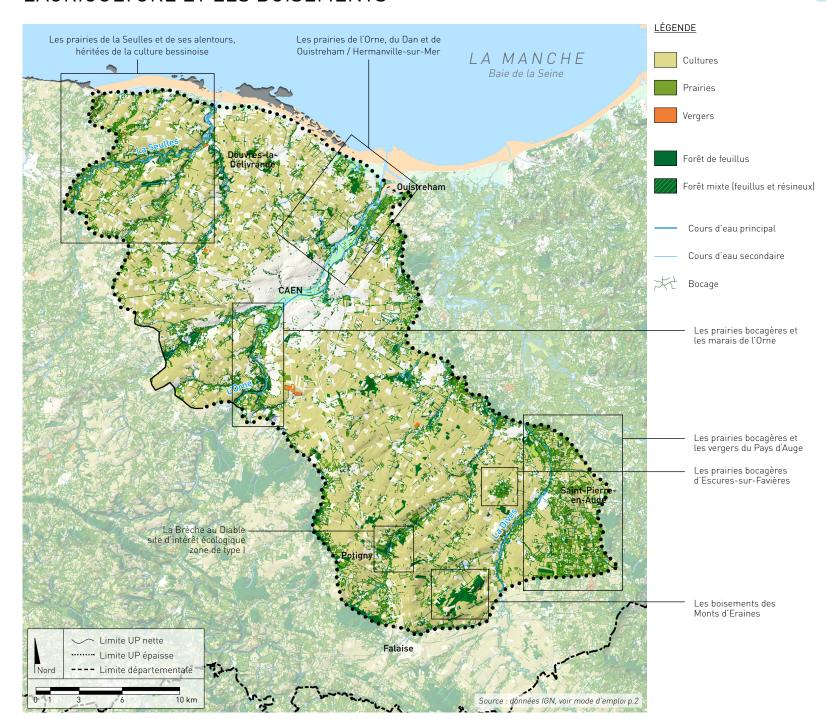
La partie septentrionale forme une grande pente douce vers la mer, que l'on aperçoit depuis les hauteurs de la vallée de l'Orne, au nord de Caen. La partie méridionale du plateau est plus ondulée, offrant des vues lointaines sur les coteaux et la plaine d'Argentan. Les vues sont plus courtes au nord, plus longues dans le sud de l'unité.

Le réseau hydrographique est très lisible, indiquant la pente générale du sud-ouest vers le nord-est. La Seulles, la Dives et l'Orne sont les principaux cours d'eau, petits fleuves côtiers alimentés par leurs affluents, la Mue et la Thue, la Muance et le Laizon, l'Odon et le Dan.

Les vallées creusées par les cours d'eau principaux forment des fonds plats et humides, propices au développement de marais (Seulles), à l'implantation de prairies et aux installations de villes et villages.

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS

Composantes paysagères



L'unité est peu boisée, présentant des paysages très ouverts de territoires entièrement dédiés à l'agriculture, principalement en raison du soussol calcaire et de la qualité agronomique des sols liée à la couverture de limons (loess).

Les limons éoliens (loess) recouvrent une grande partie de la plaine et constituent un élément essentiel de la qualité agronomique des sols, à l'origine des paysages de grandes cultures céréalières.

La carte est éloquente, la surface occupée par les grandes cultures est très dominante. On trouve d'immenses parcelles de blé, maïs, orge, etc. et de nombreuses parcelles cultivées pour le lin.

Mais les prairies ne sont pas absentes : elles se concentrent dans les lieux moins propices à l'agriculture, suivant les cours d'eau, en fonds de vallées, sur les coteaux et les parties surélevées du plateau, comme à Escures-sur-Favières.

De manière générale, l'unité contraste fortement avec ses voisines par l'ouverture des paysages et l'absence de trame bocagère, bien que quelques haies soient présentes.

Les prairies sont structurées par les haies bocagères, reliques des anciennes prairies encloses qui cernaient les villages et hameaux et influences des pays voisins, le pays d'Auge et le Bessin.

Contrairement à ses voisines, cette unité accueille peu de vergers. Cependant, on en rencontre à proximité des vallées, au nord dans la partie commune avec le Bessin et au sud, dans la partie partagée avec le Pays d'Auge, présentant des paysages mixtes, imprégnés des caractéristiques de ces deux unités.

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ

Bâti résidentiel

Autoroute

Parc éolien

Route départementale

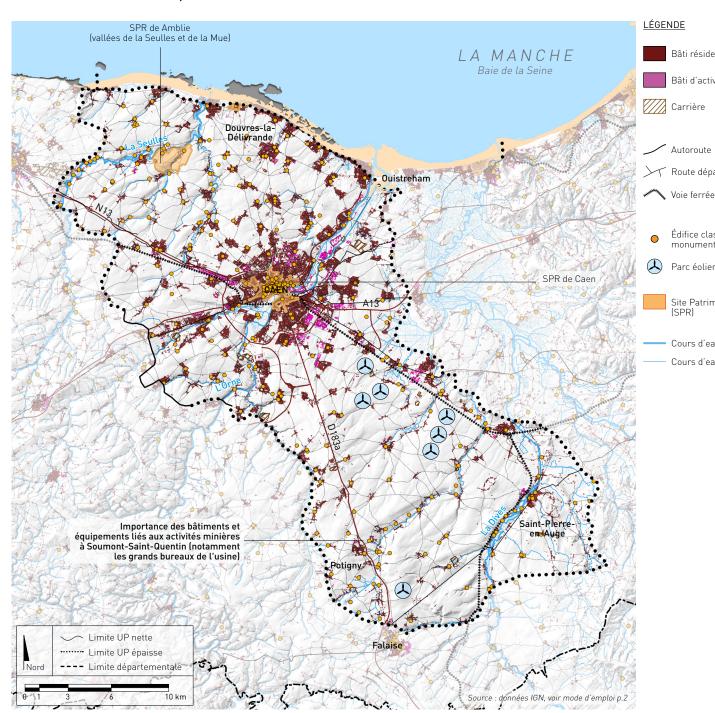
Édifice classé au titre des

Site Patrimonial Remarquable

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Bâti d'activités économiques



Composantes paysagères

La composante urbaine montre nettement la division de l'unité en trois parties :

- La partie nord, constituée de bourgs et de petites villes plus peuplées (allant jusqu'à 6000 habitants) et plus rapprochées. La plupart présentent des enveloppes urbaines clairement définies, formant un archipel urbain densément réparti sur le territoire. La forte attractivité de cette partie de l'unité, à proximité de la mer, que l'on voit depuis de nombreux endroits, et de Caen, génère une pression foncière importante. Elle produit des paysages périurbains de lotissements pavillonnaires, très étalés au sein des bourgs, aux transitions peu qualitatives avec les champs qui les entourent. Cette partie intègre aussi les développements urbains des bourgs et villes du littoral, qui forment l'horizon nord de l'unité.
- L'agglomération de Caen, constituée de la ville de Caen, située sur l'Orne, et des villes limitrophes. Elle est composée des tissus historiques, de tissus urbains de la Reconstruction et de leurs nombreux éléments patrimoniaux, protégés par la réglementation du SPR et des monuments historiques. Les tissus plus récents sont principalement composés d'extensions résidentielles et de zones d'activités économiques.
- La partie sud, constituée de petits bourgs regroupés (allant jusqu'à 2000 habitants) situés essentiellement à proximité des cours d'eau, composés d'habitations et d'exploitations agricoles, et de villes repères plus grandes, permettant l'accès aux services (Falaise, Saint-Pierre-en-Auge).

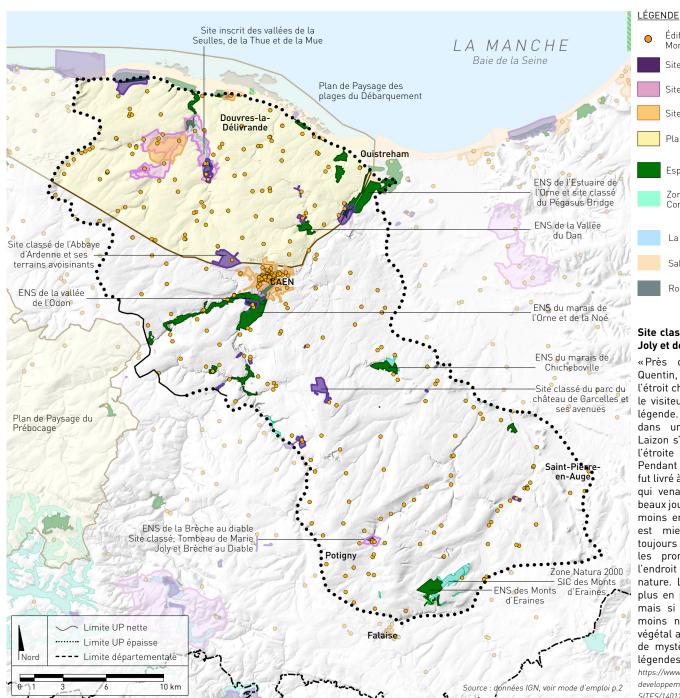
On observe également un très grand nombre d'édifices classés MH répartis sur tout le territoire et deux SPR au niveau des vallées de la Seulles et de la Thue et de Caen.

D'autre part, le plateau caennais est parcouru par un important réseau de voies de circulations, dont les routes et autoroutes convergent vers Caen, favorisant le développement d'une périurbanisation dite «en doigts de gants» et fermant les horizons à l'approche de la ville. L'accès à la ville par le train, la situant à deux heures de Paris, participe à son dynamisme et au développement des constructions.

Enfin, les vastes horizons du plateau mettent en évidence les nombreuses éoliennes, toutes situées dans la partie sud de l'unité.

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS

Composantes paysagères



Édifice classé au titre des Monuments historiques

Site classé

Site inscrit

Site Patrimonial Remarquable

Plan de Pavsage

Espace naturel sensible

Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)

La Manche

Rochers

Site classé du tombeau de Marie Jolv et de la brèche au diable

«Près du hameau de Saint-Quentin, après avoir emprunté l'étroit chemin du bas de la roche, le visiteur entre soudain dans la légende. Sous les grands arbres, dans une semi pénombre, le Laizon s'échappe en cascades de l'étroite et profonde gorge. (...) Pendant longtemps le Mont Joly fut livré à la foule des promeneurs qui venaient y pique-niquer aux beaux jours. Aujourd'hui le site est moins envahi et la fréquentation est mieux maîtrisée. S'il est touiours un lieu apprécié pour les promenades et l'escalade, l'endroit retourne peu à peu à la nature. La végétation bouche de plus en plus la gorge du Laizon, mais si les points de vue sont moins nombreux, l'épais ouvert végétal ajoute encore un peu plus de mystère à ce lieu chargé de légendes et d'histoire ».

https://www.donnees.normandie. developpement-durable.gouv.fr/pdf/ SITES/14012f.pdf

Les sites classés portent sur les lieux témoins de la Bataille de Normandie et le site inscrit sur l'intérêt pittoresque des vallées :

Site classé de l'Abbave d'Ardenne et les terrains avoisinants

«Après de nombreuses discussions avec les acteurs locaux, le domaine de 200 hectares est classé parmi les sites en 2003. Lieu symbole de la bataille pour la libération de Caen, le site intègre l'Opération Grand Site « Normandie 44 » en 2004. Le site subit fortement les pressions urbaines et industrielles de la ville proche. Avec le temps, il est devenu une enclave paysagère et agricole encadrée par l'urbanisation et les axes routiers. Le classement du secteur a permis de préserver l'essentiel mais il a perdu sa symbolique spirituelle d'autrefois et celle plus récente d'un lieu de mémoire historique. Si l'abbaye est aujourd'hui sauvée, il reste encore à valoriser le domaine et à le « mettre en scène » dans sa relation avec la ville ».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/ pdf/SITES/14127f.pdf

Site classé du Parc du château de Garcelles-Secqueville et ses avenues y accédant

«Le parc du château et les avenues sont classées parmi les sites en septembre 1942 afin d'éviter que les arbres ne soient réquisitionnés pour participer à « l'effort de guerre ». En 1944, lors de la Bataille de Normandie, des bombardements causent de graves dommages au château et à ses alignements d'arbres.

Le temps, la guerre et la cession de terres ont altéré sa composition. Si le parc, bien entretenu, a conservé sa longue perspective nord-sud avec ses caractéristiques. l'implantation du golf a changé le paysage à l'ouest du parc ».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/ pdf/SITES/14039f.pdf

Site inscrit des vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue

«Les vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue sont inscrites parmi les sites en janvier 1984 pour accompagner le développement des villages et préserver leur paysage si particulier au cœur de la plaine céréalière. La Seulles est protégée depuis l'Est de Creully, la Thue depuis le parc du château de Manneville à Lantheuil et la Mue depuis le nord de Thaon où le site entoure le parc du château de Thaon, le vallon de la vieille église et le parc du château de Fontaine-Henry».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/ pdf/SITES/14112f.pdf

LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES

Composantes paysagères

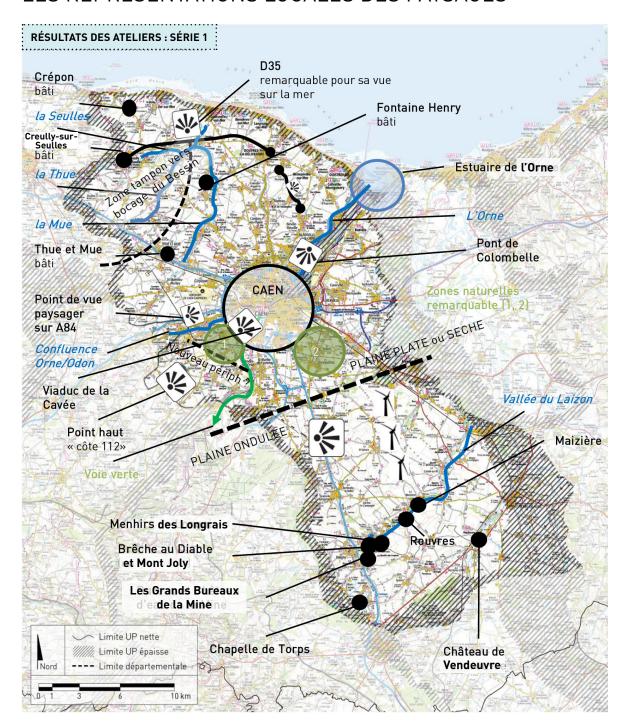


Planche 1. Caractéristiques de l'unité paysagère

Eléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

Lieux

Points de vue

Eoliennes

Ensemble paysager remarquable

Lié à l'eau

Lié au végétal Lié à l'urbanisation

Lié à l'agriculture

Axe structurant le paysage

Réseau routier

Réseau hydrographique

Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)

Limites administratives départementales

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de 2 grands ensembles paysagers, Plaine plate ou sèche/ Plaine ondulée, répartis de part d'autre de la ville-capitale Caen dans un sens nord-sud, et chacun étant sous-divisé en 2 espaces distincts.

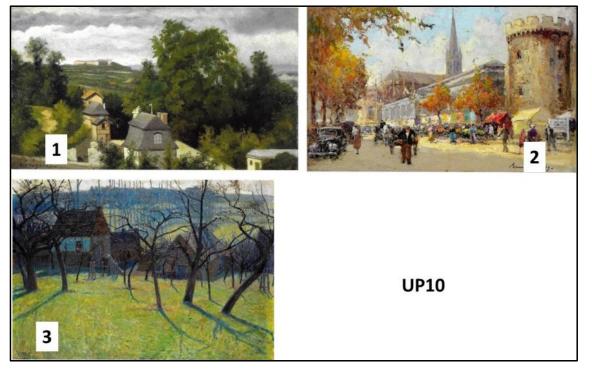
Ainsi, la plaine de Caen correspond à plusieurs ensembles paysagers dans les représentations locales, en partant de Caen.

Au nord de Caen et jusqu'au bassin de la Mue, c'est l'espace à proprement parler de la « plaine plate avec ses champs à perte de vue » qui amène généralement et au premier abord, peu de commentaires et appréciations positives.

- L'élément fort est le Canal de Caen avec la basse vallée de l'Orne et son embouchure qui de façon assez implicite et récurrente est bien une extension de Caen, dans tous les cas sa prolongation avec un lien direct. Cet espace est nommé à la fois pour évoguer sa qualité écologique avec la présence de la faune, son ouverture vers l'extérieur et vers l'Angleterre depuis le départ des ferries de Ouistreham. Est également évoquée la confluence de l'Orne et de l'Odon où se déploie une prairie humide marquée par la présence de la loutre. Ce qui en fait un haut lieu d'intérêt et de qualité écologique en toute proximité de l'agglomération de Caen. De la même façon, est cité le tracé de la Voie Verte, au sud de Caen qui longe la vallée de l'Orne et offre des paysages de prairies et de coteaux. Un deuxième spot naturaliste est indiqué par un autre participant qui est un lieu de nidification du buzard cendré, espèce de rapace diurne migrateur, et de l'oedicnème criard, autrement connu sous le nom commun de « courlis de terre ».

- Dans ces évocations des espaces naturels, sont mentionnés le point de vue paysager sur la plaine et le début de la mer depuis la route départementale D222, entre les villages de Cresserons et Périer-sur-le Dan, en arrière d'Hermanville-sur-mer.
- Enfin, c'est aussi la place de Caen qui est évoquée et appréciée à travers quatre points de vue paysagers sur la ville : depuis le nouveau pont de Colombelle à l'est, l'autoroute A84 à l'ouest et depuis le viaduc de la Cavée et le point haut de « cote 112 », site historique de la Guerre, au sud-ouest de la ville.

LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES



- 1. Caen Environs de Caen Stanislas Lépine
- 2. Caen, les halles et la tour Leroy vers 1830 Edouard Cortès
- 3. Vallée du Laizon Paysage bers 1898 Jules Rame

Exercice du photolangage: Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est porté sur le **tableau n°2, pour retenir** en référence de l'unité paysagère, **soit** l'urbanisation soit la ville de Caen. Un participant souligne alors « le besoin de rattacher aussi le canal ».

Pour beaucoup de participants, **aucune représentation ne correspond** avec plusieurs commentaires, d'un atelier à l'autre. « Aucun tableau ne reprend l'image de la plaine! ». Pour un autre participant, « Il aurait fallu prendre un champ de lin en fleurs, la palette des fleurs s'associant à la couleur de la pierre qui va du jaune en blanc, du nord au sud de Caen». Ailleurs, « La trois, c'est le Pays d'Auge. La une, c'est trop vallonné et ne correspondant pas à la plaine de Caen. Et la deux est trop médiévale »

Composantes paysagères

À partir de la Mue et de la Thue, qui appartiennent au bassin versant de la Seulles qui se prolonge dans l'unité paysagère voisine jusqu'à et audelà de Bayeux, se développe une zone-tampon qui annonce l'entrée dans le bocage du Bessin. Pour les participants, cet espace paysager se caractérise par les marais de la Thue (en contraste avec les marais côtiers) et par la qualité du bâti et des fermes fortifiées, considérée comme tout à fait remarquable. Sont cités les exemples des villages et villes Crépon, château de Creully, Fontaine Henry et de la commune nouvelle de Thue et Mue, en proximité de la « route de Caen et Bayeux », parallèle à la route nationale 13. Une participante précise également comme éléments paysagers à retenir, la présence « des animaux dans le paysage, comme le cheval, les bovins, les cerfs et les sangliers dans des petits bois ».

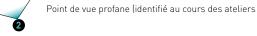
- Au sud de Caen jusqu'à la vallée du Laizon se déroule de part et d'autre de la route nationale 158, une vallée dont le relief s'accentue au rythme des villages, d'une maille bocagère toujours très lâche mais de nouveau présente. C'est un paysage d'entre-deux, entre l'agglomération et les villages, entre la plaine « plate et sèche » et le bocage, dont le plateau est marqué par des parcs d'éoliennes.
- À hauteur de Potigny, s'ouvre un autre paysage avec comme emblème majeur, la vallée encaissée du Laizon qui fait évoquer aux participants, la Suisse normande toute proche. Cet affluent de la Dives est aussi le domaine privilégié des pêcheurs. Le patrimoine architectural est également souligné, composé de chapelles (Mont Joly, Torp), de châteaux (Vendeuvre, Assy), et peut-être surtout car plus spécifiques, les fermes closes avec de grands porches et des fossés pour les protéger (Maizières, Rouvre). Il y a aussi le passé minier avec plusieurs sites : le bureau et le château d'eau de la mine, le puits d'Aisy à Potigny qui est une tour d'extraction de plus de 30 mètres de hauteur surplombant un gigantesque trou de 560 mètres de profondeur sur 5 mètres (source : Franck Levalet, 2011).

POINTS DE VUE REMARQUABLES ET ROUTES PAYSAGÈRES

(1) (2) 3 (11) Le Panorama Le canal, Silhouette La confluence. Silhouette Point de vue Silhouette Silhouette La route château de Panorama séquence emblématique séauence occidentale occidentale de depuis la orientale de villageoise panorama sur sur la vallée industrielle et depuis le château Fontainenaturelle et de Caen, l'agglomération Croix des l'agglomération traversée par le littoral, la Henry (site portuaire de la de Caen depuis l'A84 de Caen-La-Mer Filandriers urbaine de la de Caen-La-Mer la Seulles D35 classé) vallée de l'Orne vallée de l'Orne (Saint-André-(Hérouville) sur-Ornel (15) (14) I A MANCHE Asnelles Silhouette La plaine de Les éoliennes Frances sud de méridionale de Caen depuis de la l'agglomération l'agglomération de Caen la Cuesta du campagne de Caen-La-Mer Pays d'Auge caennaise (Versan) (16) **(17)** (18) (19) Ouistreham Bayeux La Dives et Les panoramas Route Mesnil Soleil lointains depuis la le bocage panorama Délivrande Les panoramas plaine cultivée et (Michelin, sur la plaine lointains depuis urbanisée 2024) cultivée et la les Monts (Michelin, 2024) cuesta du pays Vieille église de Thaon d'Eraines d'Auge Bretteville-L'Orqueilleuse Grande Boucle «Jean-Pierre Olivier» Argences Mézidon Saint-Pierre-sur-D183a Potigny Limite UP nette Limite UP épaisse --- Limite départementale 15 km Itinéraires paysagers remarquables Points de vue Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)

Route paysagère

Sentier de randonnée (GR et GRP)



Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Composantes paysagères

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par la qualité des points de vue et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour ce qu'ils donnent à voir, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et révélateurs de l'attention qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des vecteurs de conscience paysagère et permettent de véhiculer la culture du paysage, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

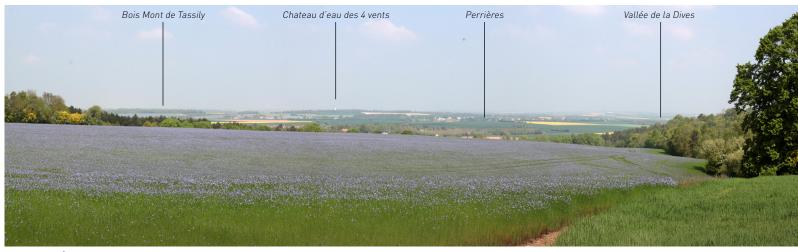
- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN. les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite «profane» des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

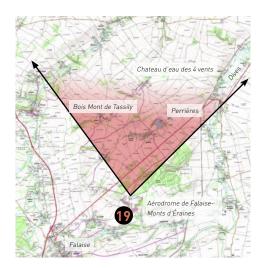
Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP).
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les «itinéraires paysagers»,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LES VASTES HORIZONS DU PLATEAU AGRICOLE

Mesnil Soleil - Les panoramas lointains depuis les Monts d'Éraines



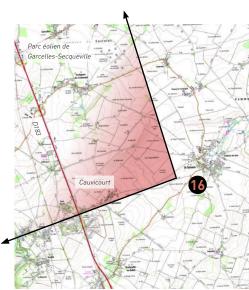


Les Monts d'Éraines sont un des rares reliefs présents au cœur des paysages de grandes cultures céréalières, situé entre la plaine de Caen à (au nord) et la plaine d'Argentan (au sud). La situation dominante des Monts d'Éraines sur les plaines offre des points de vue privilégiés sur les vastes étendues de cultures ponctuées de villages.

Les panoramas lointains depuis la plaine cultivée et urbanisée (Michelin, 2024)







LES POINTS DE VUE EXTÉRIEURS SUR LA VILLE

Silhouette orientale de l'agglomération de Caen-La-Mer (Hérouville)

















LES POINTS DE VUE INTÉRIEURS SUR LA VILLE

6 L

Le panorama emblématique depuis le château de Caen





Le château de Caen offre une situation privilégiée, au cœur de la ville pour observer le paysage urbain caennais avec une vue à 360°. Ici il s'agit de la vue dirigée vers le sud, sud-ouest, donnant à voir les hauteurs du Cinglais sur la ligne d'horizon.



Une succession de belvédères sont accessibles et aménagés pour visiter le site du château de Caen.

ITINÉRAIRE D35: VUES SUR LE LITTORAL

2 La route panorama sur le littoral, la D35





La partie nord de l'unité paysagère, offre des points de vue privilégiés sur le littoral. La route panoramique D35, suivant la côte, est l'itinéraire le plus représentatif de ces points de vue mais les autres petites routes comme la D79, la D219 et la D222 constituent aussi des itinéraires paysagers.

ITINÉRAIRE VOIE VERTE GR36: VUES SUR LA VALLÉE DE L'ORNE ET SON CANAL

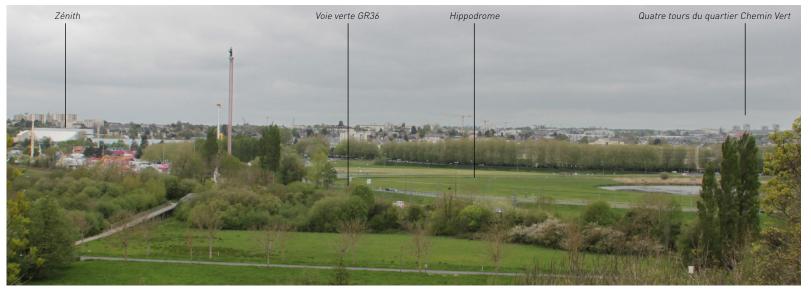
La voie verte GR36 permet de traverser les différentes séquences paysagères de la vallée et du canal de l'Orne, entre paysages prairiaux et boisés au sud, franges urbaines, centre ville, et canal industriel en mutation. Le GR 36 offre une immersion dans la diversité paysagère de la vallée.

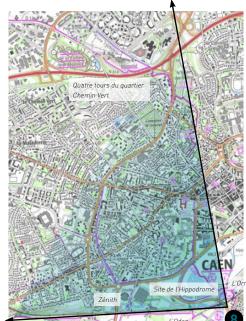
5 Le canal, séquence industrielle et portuaire de la vallée de l'Orne





8 La confluence de l'Orne et de l'Odon, séquence naturelle et urbaine de la vallée de l'Orne (site inscrit de la Prairie)





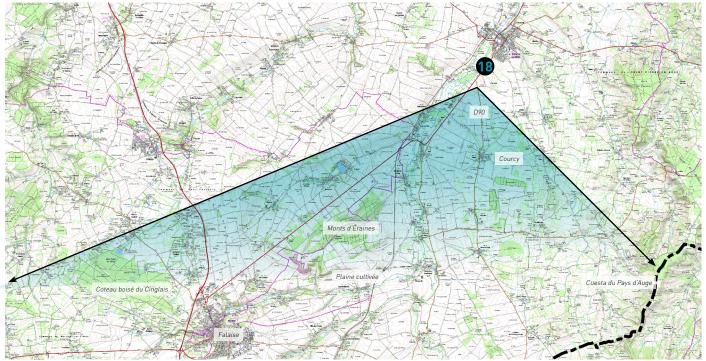
ITINÉRAIRE D90: VUES SUR LA PLAINE CULTIVÉE ET SES COTEAUX

18 Ro

Route panorama sur la plaine cultivée et la cuesta du pays d'Auge, la D90



La route D90, située sur le bas de la cuesta du Pays d'Auge domine légèrement la plaine cultivée et urbanisée de Caen dans sa partie Sud et offre des vues lointaines jusqu'au coteau boisé du Cinglais.





C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

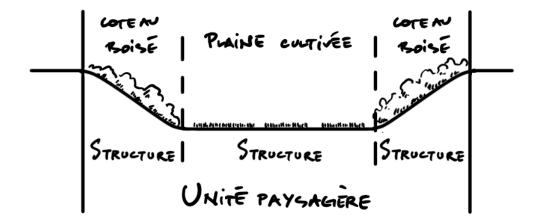
Rouvres.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

«Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Structures paysagères

La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

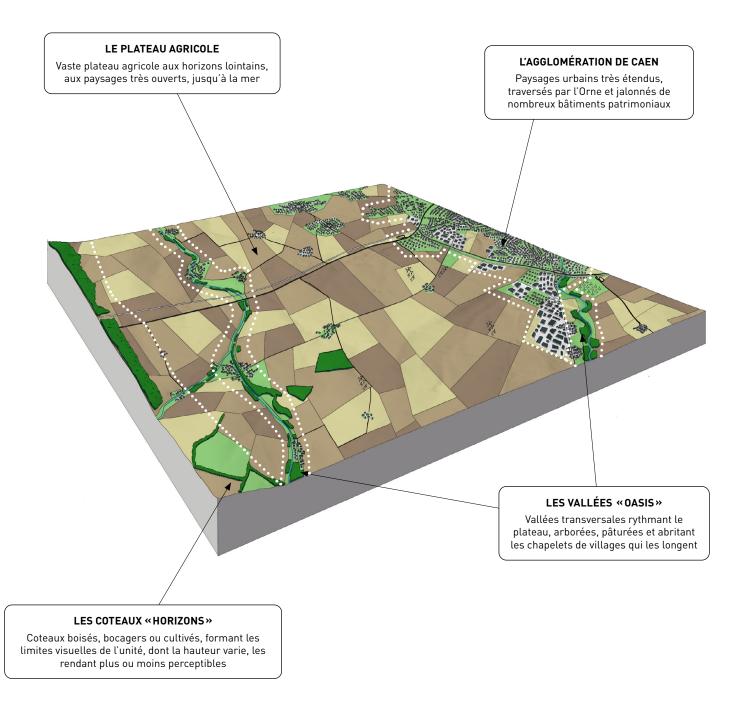
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN PLATEAU AGRICOLE STRUCTURÉ PAR LES VALLÉES ET LA VILLE DE CAEN



Structures paysagères

L'unité paysagère de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses « vallées-oasis » présente quatre grandes structures paysagères.

Elle est constituée d'un grand plateau cultivé en openfield, sillonné par les vallées des fleuves côtiers et de leurs affluents, dans lesquelles se concentrent la présence de l'eau, des boisements et de l'habitat. Bien que les paysages du plateau présentent différents aspects, notamment entre le nord et le sud, ils constituent une entité cohérente avec des nuances, notamment par le dynamisme de l'urbanisation.

Tenant une place centrale dans l'unité, l'agglomération de Caen marque les paysages depuis de nombreux endroits, visuellement et fonctionnellement, par le développement de l'urbanisation et des équipements qu'elle génère. L'Orne, principale vallée de l'unité par son gabarit, structure le territoire et la ville de Caen qu'elle traverse. Elle sert de lien entre l'agglomération et la mer dans la partie nord du territoire, qui reste la plus convoitée en raison de ce positionnement.

En s'éloignant de la ville, on aperçoit rapidement les coteaux arborés qui bordent l'unité. Leur perception est plus nette à l'est, formant une limite franche avec le Pays d'Auge. Ils représentent des paysages spécifiques, partagés avec les unités voisines.

On peut donc distinguer les quatre structures suivantes :

- Le plateau agricole
- Les vallées « oasis »
- L'agglomération de Caen
- Les coteaux «horizons»

Structures paysagères

UNE CAMPAGNE OUVERTE AUX PAYSAGES ISSUS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

A l'échelle départementale, les paysages du plateau agricole, caractérisés par l'immensité, les vues lointaines et l'ouverture visuelle, contrastent avec les paysages intimes, boisés et bocagers des secteurs voisins.

La présence des infrastructures routières confère à l'unité un caractère dynamique d'interface, très parcouru et traversé. De plus, la forte présence des éoliennes au sud de Caen donne une impression de paysages équipés, liés à un dynamisme économique. Les éoliennes ponctuent les paysages de plateau et créent des repères dans le territoire.

Les paysages du plateau agricole couvrent la plus grande partie de l'unité et souffrent d'une image peu valorisante car représentative de l'agriculture intensive mais pour lesquels les habitants expriment un attachement particulier. Certains apprécient l'ouverture, les vues lointaines et l'esthétique des cultures tramées qui façonnent un paysage organisé et géométrique, évolutif au fil des saisons. Les cultures présentent une mosaïque de couleurs selon les périodes de récoltes des céréales principalement et du lin en particulier (le Calvados est le 5ème département français producteur de lin).

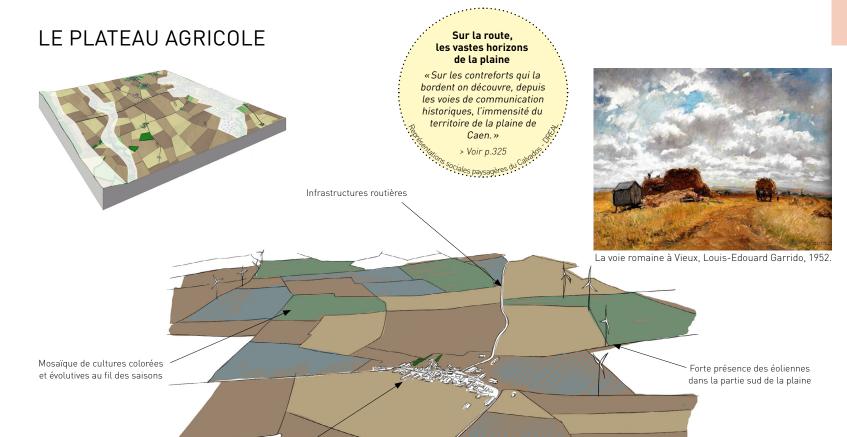
UNE HOMOGÉNÉITÉ PONCTUÉE DE PARTICULARITÉS

La grande homogénéité des paysages de l'unité est ponctuée de particularités au niveau du socle géographique, des écosystèmes, de l'architecture et des équipements.

En apparence le relief est plat mais en réalité les paysages sont façonnés par une topographie ondulée, caractérisée par deux typologies: une pente douce au nord de Caen et des ondulations au sud.

Les paysages sont globalement ouverts composés de terres labourées, mais quelques spécificités géographiques et écologiques expliquent la présence de boisements de qualité : les espaces humides des confluences (Odon-Orne, marais de Vimont-Muance).

Sur le plateau agricole, la spécificité affirmée du bâti présente une grande homogénéité des constructions : bâti en pierre calcaire blanche à jaune, toits en tuiles rectangulaires et ardoises. À l'approche de Caen, c'est un bâti pavillonnaire banal qui prend le dessus et compose les paysages.





Depuis l'entrée de Saint-Sylvain, les parcs éoliens émergent des ondulations du plateau agricole, s'imposant dans le paysage vis-à-vis des autres éléments verticaux.

Villages composés d'un bâti en

pierre calcaire blanche à jaune,

aux toits en tuiles rectangulaires

ou en ardoises.

LE PLATEAU AGRICOLE



Dans la partie nord, le plateau agricole offre des vues lointaines sur la mer. Mais la plupart du temps, l'horizon est constitué par le cordon ininterrompu des villages du littoral, dont les clochers permettent de se repérer (Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer).



Dans la partie sud, des faibles variations d'altitude du plateau permettent de percevoir ses ondulations, les villages du plateau (ici Cauvicourt ▲) et les canopées des vallées transversales et leurs villages (ici Rouvres ▼).





Depuis les hauteurs des Monts d'Eraines (unité voisine), les parcelles de lin soulignent le patchwork des cultures de la plaine de Caen.

UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE ENTRE LE NORD ET LE SUD

Les paysages du vaste plateau agricole s'organisent autour de Caen, de l'Orne et son canal et des infrastructures routières. Au sein de cette unité, les paysages globalement homogènes présentent des différences entre les parties nord et sud, au niveau de la topographie et de l'urbanisation principalement.

- La partie nord est une pente douce vers la mer. Dans cette partie de l'unité les paysages sont davantage urbanisés que ceux du sud, attractifs par l'interface qu'ils représentent entre la grande ville dynamique de Caen et les plages du littoral. Ils prennent une dimension périurbaine considérable, dont les horizons se ferment avec l'apparition des lotissements résidentiels.

Les paysages sont touchés par un phénomène de banalisation lié à l'étalement urbain sous forme de lotissements résidentiels de types pavillonnaires et l'installation de mobilier urbain le long des routes qui traversent le paysage de campagne : lampadaires, trottoirs urbains, etc.

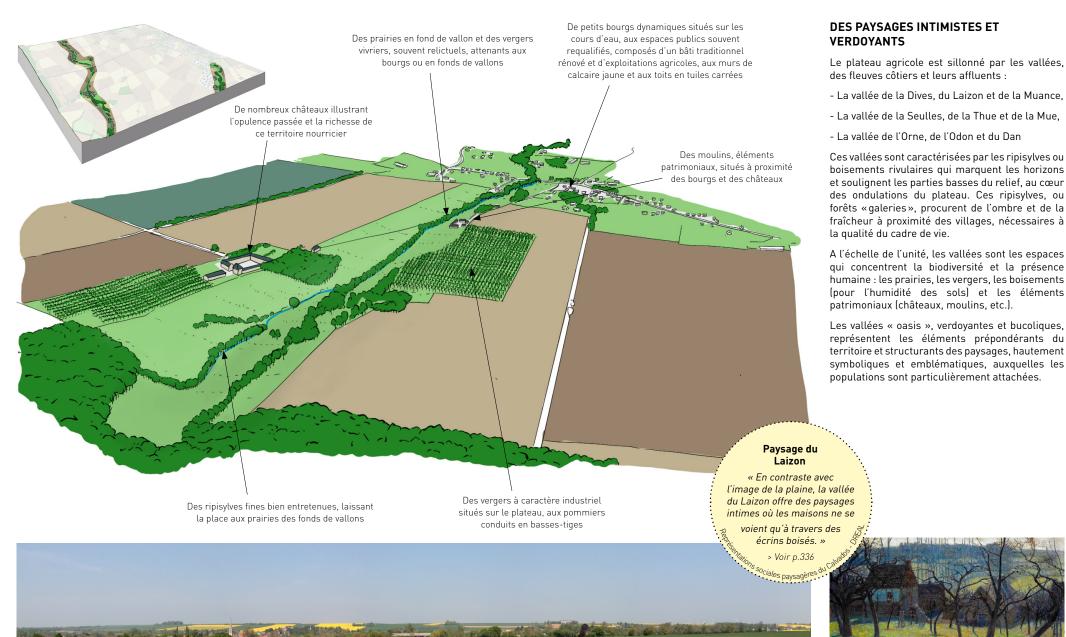
Le secteur nord est aussi façonné par le développement commercial de la mémoire de la seconde Guerre Mondiale. Les paysages sont ponctués de musées, et d'éléments figuratifs (canons sur rond-points, tanks, statues militaires, etc.). Par ailleurs, la Région Normandie a déposé une candidature des Plages du Débarquement pour l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

- La partie sud est rythmée par une succession d'ondulations du relief offrant des vues lointaines en parties hautes et produisant une certaine diversité paysagère. Le développement modéré des bourgs du plateau agricole, aux caractéristiques architecturales et urbanistiques nettement marquées, leur confère un caractère pittoresque et intimiste, contrastant avec les étendues de cultures qui les entourent. La périrurbanisation est bien présente au sud aussi, mais plus récente que celle du nord. En revanche, les nouveaux lotissements aux façades blanches, autour des villages, dont la végétation n'a pas encore poussé, sont très visibles dans la plaine.

L'implantation croissante des éoliennes (principaux parcs du département), des lignes et postes électriques, des carrières, dispersées dans les parcelles immenses de grandes cultures, se distinguent des paysages du département tout en les banalisant à une échelle globale.

Structures paysagères

LES VALLÉES « OASIS »



Le village de Rouvres, au cœur de la «galerie» arborée du Laizon.

Vallée du Laizon Paysage vers 1898, Jules Rame.

LES VALLÉES « OASIS »



Le village de Rouvres, dont le clocher dépasse très largement les cimes des arbres pour indiquer sa localisation.





L'ambiance intimiste des villages est valorisée par la dimension bucolique qu'apportent les biefs, ponts, moulins et ensembles bâtis patrimoniaux de qualité, qui traduisent également la richesse du territoire (Vendeuvre).



Le dynamisme de l'agriculture produit un effet de préservation des silhouettes villageoises, comme ici à Barou-en-Auge.

DES LIEUX DE VIE PATRIMONIAUX

Même si certains villages se sont développés sur le plateau, les vallées paraissent comme les principaux lieux de cohabitation entre la biodiversité et les activités humaines. Les espaces préservés et protégés des vallées oasis présentent une grande richesse et une particularité au sein d'un territoire caractérisé par les logiques économiques d'optimisation de l'occupation du sol.

Les paysages des vallées sont organisés autour d'un triptyque bourg-château-moulin.

Comme dans la vallée de la Seulles, (voir Unité paysagère n°18), le système paysager et urbain se répète dans chaque vallée.

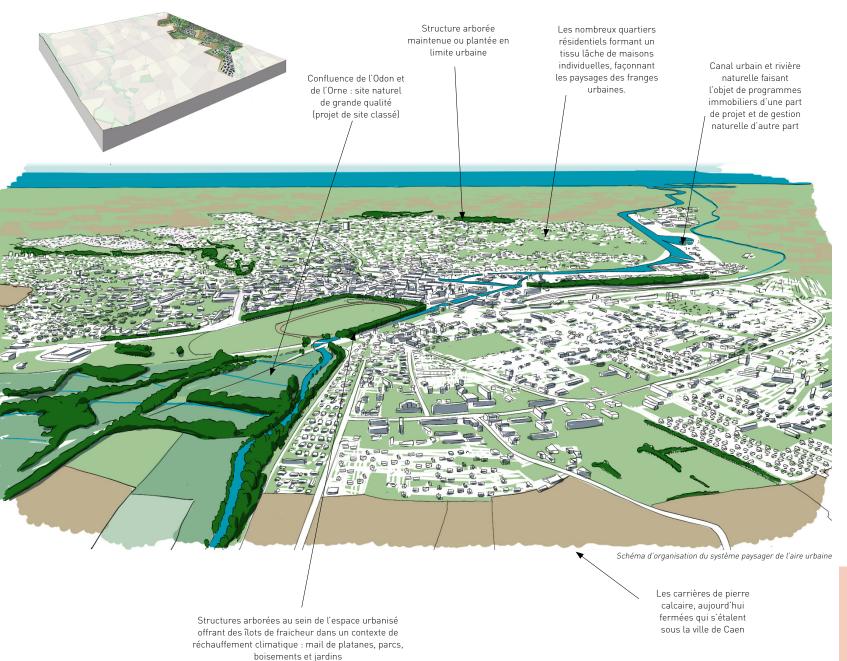
Les villages groupés, peu étendus (à l'exception de Creully-sur-Seulles), sont installés à cheval sur les cours d'eau. Leur caractère patrimonial est expliqué par leur implantation au sein de la vallée mais aussi par leur qualité architecturale (les façades sont souvent rénovées) et par la présence d'un petit patrimoine local lié à l'eau : les biefs, les canaux, les moulins et les ponts.

La qualité paysagère des vallées oasis est reconnue par les nombreux sites classés et inscrits :

- Site classé du château de Carel : site associant le bourg, l'église, le château et le moulin,
- Site classé de la Ferme du Crocq à Colombiers, du parc du château de Fontaine-Henry, etc.
- Site classé de « Pegasus Bridge » dans la vallée de l'Orne attestant de l'intérêt stratégique des fleuves lors de la Bataille de Normandie,
- Site inscrit des vallées de la Seulles, la Thue et la Mue.

L'AGGLOMÉRATION DE CAEN

Structures paysagères



Caen profite d'une situation stratégique au sein du département voire même de la région : position centrale dans le département du Calvados, située à proximité des plages, de l'Angleterre et à 2h de Paris.

UN SITE PRIVILÉGIÉ ENTRE CONFLUENCE DE L'ORNE ET DE L'ODON, PORT ET CANAL

Le réseau hydrographique naturel et anthropique, composé de cours d'eau naturels, d'une confluence et du canal sont des éléments structurants pour la compréhension des paysages urbains de l'aire urbaine cannaise.

La ville de Caen s'est implantée dans une vallée alluviale marécageuse sur l'Orne et l'Odon, dont la confluence a fait l'objet de divers aménagements.

Aujourd'hui, le canal de Caen à la mer (construit en une vingtaine d'années au milieu du 19ème siècle) est un élément structurant pour la partie nord de l'agglomération. Le canal draine les activités et l'urbanisation et ses abords font l'objet de nombreux programmes urbains.

UNE VILLE TRÈS PATRIMONIALE, UNE AGGLOMÉRATION TRÈS ÉTALÉE

Préfecture du Calvados, la ville de Caen présente un caractère patrimonial marqué. La « ville aux cents clochers » porte bien son nom. Le paysage urbain est ponctué d'une multitude d'éléments patrimoniaux, églises, abbayes, châteaux, faisant sa grande richesse et sa renommée.

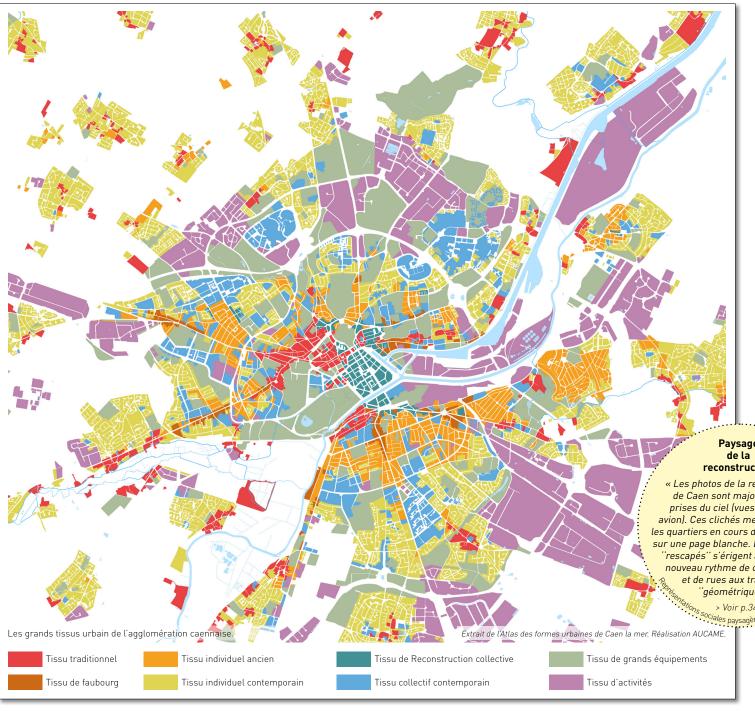
Les paysages urbains de Caen sont aussi caractérisés par l'étendue de l'agglomération. La ville s'est largement étalée sur le plateau agricole environnant et présente aujourd'hui une diversité de quartiers et un « enchevêtrement » de formes urbaines issues d'époques différentes. De l'étalement émergent quelques points hauts, visibles de loin dans la plaine : CHU, etc.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Le centre ville de Caen est une illustration de l'architecture de la Reconstruction.

Des lotissements d'immeubles expliquent l'uniformité du quartier central de la ville et l'impression d'une grande homogénéité : pierre calcaire blanche avec les nombreux commerces en rez-de-chaussées, logements R+1 à R+8 et larges espaces publics (rues et places).

L'AGGLOMÉRATION DE CAEN



DES QUARTIERS URBAINS AUX AMBIANCES DIVERSIFIÉES

L'agglomération de Caen dispose d'une grande diversité de formes urbaines et de motifs architecturaux. Cette caractéristique est liée à son histoire, riche en événements, que l'on peut lire en partie à travers les nombreux éléments patrimoniaux qu'elle a produits. L'essor de la ville au Moyen-Âge, favorisé par les interventions de Guillaume le Conquérant, a permis la construction d'une représentation nationale. De nombreux travaux structurants, comme le bassin Saint-Pierre au milieu du XIX^e siècle, occupent encore aujourd'hui une place fondamentale dans les paysages caennais.

La seconde Guerre Mondiale a également joué un rôle prépondérant dans la construction des paysages actuels, la ville ayant été largement bombardée à la période de la Libération. Le quartier central de la ville a par conséquent été entièrement reconstruit en une période très courte. Il en résulte une grande homogénéité dans les paysages de la ville les plus visibles et sans doute les plus visités.

L'illustration ci-contre montre bien cette diversité architecturale et urbanistique, décrites dans l'atlas des formes urbaines réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME):

www.aucame.fr/catalogue/caen-la-mer/atlas-desformes-urbaines-de-caen-la-mer

Paysage reconstruction

« Les photos de la reconstruction de Caen sont majoritairement prises du ciel (vues obliques en avion). Ces clichés mettent en scène les quartiers en cours de recomposition sur une page blanche. Les monuments 'rescapés'' s'érigent au milieu d'un nouveau rythme de constructions et de rues aux tracés plus 'géométriques''. >

Structures paysagères

L'AGGLOMÉRATION DE CAEN



Le port de plaisance, bordé d'un alignement de platanes où les stationnements ont une place importante.



Avenue du Six Juin, axe central où passe le tramway, bordé par des immeubles de la Reconstruction.



Paysage urbain hétéroclite où éléments patrimoniaux (ici mémorial) se mêlent aux tissus résidentiels et économiques. Bretteville-sur-Odon.



Le canal, longé par une voie verte permettant d'observer les silhouettes des grues du port.



Ville aux cents clochers, paysage urbain ponctué d'édifices architecturaux classés et patrimoniaux : château de Guillaume le Conquérant, église Saint-Pierre de style gothique. *Licences Creative Commons*.



Franges urbaines caractérisées par des espaces publics ne laissant que peu de place au piéton et au végétal par une succession d'éléments architecturaux peu reliés aux caractéristiques locales.

TYPOLOGIES DE PAYSAGES URBAINS

Les paysages de l'aire urbaine sont composés d'une diversité de tissus, offrant des cadres de vie de différentes qualités : les tissus traditionnels résidentiels et patrimoniaux, le tissu issu de la reconstruction (individuel ou collectif), les tissus contemporains (extensions urbaines résidentielles et commerciales).

Le développement d'après-guerre marque les paysages de manière singulière : l'architecture de la reconstruction s'insère dans les différents types de tissus urbains, rendant plus difficile la lisibilité du développement radioconcentrique « classique » des villes françaises.

Cependant, on retrouve des typologies urbaines propres à chaque étape du développement historique de la ville.

Le centre-ville

La destruction de la ville lors de la Bataille de Normandie a profondément modifié le coeur de la ville, qui en témoigne encore aujourd'hui. On y retrouve l'architecture ancienne et les éléments patrimoniaux qui fondent l'attractivité touristique de Caen et l'architecture de la reconstruction.

Orelsan à propos de Caen

« Près du château, ses douves et ses légendes urbaines / J'ai fait des mariages, des enterrements / Dans les mosquées, les églises et les temples / Sous un crachin normand : Elle est même pas foutue d'pleuvoir correctement / Ma ville aux cent clochers / À chaque fois qu'ils détruisent un bâtiment / Ils effacent une partie d'mon passé »

> Voir p.335

LES COTEAUX HORIZONS

Paysages mixtes en pied Paysages prairiaux de coteaux, composés Topographie Ligne d'horizon et bocagers sur les marquée s'élevant de cultures, de vergers, boisée de feuillus flancs du coteau de boisements et de 200 m en d'habitations moyenne

Schéma d'organisation du système paysager des coteaux horizons.



La «cuesta» du Pays d'Auge depuis le village de Jort, dans le sud de l'unité.

Structures paysagères

Les paysages des coteaux horizons forment une ligne bien visible dans les paysages. Il s'agit d'une structure paysagère partagée avec les unités paysagères voisines, le Cinglais, le marais de la Dives et le Pays d'Auge.

S'élevant de 200 m environ, les coteaux, boisés de feuillus, surplombent la plaine agricole et dessinent une ligne d'horizon sombre bien nette dans le paysage.

Les pentes des coteaux sont cultivés et composés d'une mosaïque de prairies tramée par des haies bocagères.

Au sud, les piémonts présentent des paysages plus mixtes, étroitement liés au Pays d'Auge.



D

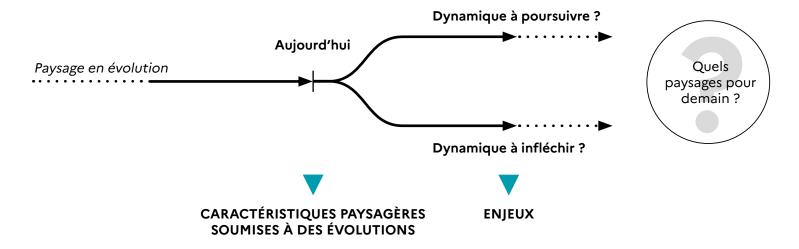
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Fontenay-le-Marmion.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
- «Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.»
- Qualification des paysages :
- «Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.»
- Enjeux paysagers :
- « Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 6 Ateliers des Paysages : A18, A19, A20, A21, A22, A23. Un total de 61 personnes a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 4 Ateliers des Paysages : A24, A25, A26, A28. Un total de 59 personnes a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

«Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ?»

Évolutions et enjeux paysagers

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'anticiper leurs futures évolutions, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

■ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

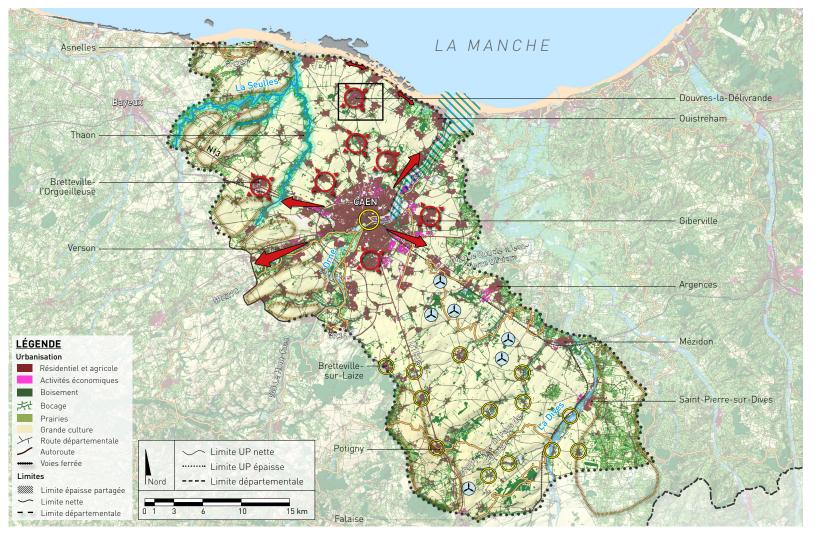
L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Étalement urbain

Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Aménagement et valorisation des espaces publics et de l'habitat

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Suppression des haies et ouverture des paysages

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Parcs éoliens, altération visuelle du paysage

ÉQUIPEMENTS

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS / ENVIRONNEMENT

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Épaississement des ripisylves et enfrichement des versants (rivières)



Renaturation de l'estuaire de l'Orne (Life ADAPTO) 2017-2022



Cadrage de l'analyse des évolutions par vues aériennes (voir page 31).

Évolutions et enjeux paysagers

Urbanisation

- Fort développement des bourgs entre Caen et le littoral.
- Conurbation des bourgs du littoral,
- Banalisation des paysages et périurbanisation de la partie nord du territoire et autour de l'aggloméraation caennaise,
- Diminution des caractéristiques architecturales
- Nombreuses opérations de rénovation et de requalification, des espaces publics et du bâti caractéristique local, davantage en partie sud
- Extension et densification des zones d'activités en bordure des axes de transport structurants, particulièrement au sud de Caen.

Agriculture et environnement

- De manière générale, agrandissement des parcelles et tendance à la monoculture,
- Dans la partie nord, diminution de la surface agricole utile au profit de l'urbanisation,
- Dans la partie sud, maintien et optimisation de la SAU, entretien des boisements et des ripisylves,
- Diminution du linéaire de haies et développement des grandes cultures, particulièrement dans les parties épaisses des limites, à l'ouest et au sud,
- Préservation des prairies des vallées « oasis » et progression des boisements sur les coteaux,
- Développement de la culture du lin, plus résistante aux aléas du changement climatique,
- Préservation des espaces naturels sensibles dans l'aire urbaine de Caen et la vallée de l'Orne.

Équinements

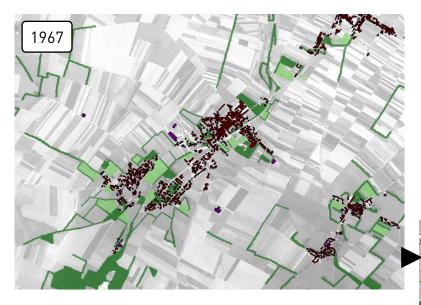
- Développement des circuits de mobilités douces (voies vertes, sentiers, etc.)
- Implantation de parcs éoliens au sud de Caen.

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

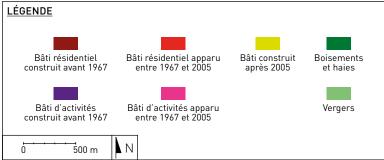
- Augmentation de la pression urbaine,
- Extension rapide des zones d'activités,
- «Le caractère architectural disparate des villages risque de s'accentuer».
- Intérêt des transitions végétales autour des villages (haies et prés-vergers)

DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE - CRESSERONS









La plaine de Caen est principalement agricole. Les bourgs du nord de l'unité ont connu un développement important, tandis que l'agriculture s'est intensifiée. Le secteur de Douvres-la-Délivrande est particulièrement représentatif des dynamiques en cours.

Évolutions de l'urbanisation

1967: Les villages sont bien distincts, leurs structures denses d'habitat groupé est bien lisible.

2005 : Les villages ont connu un développement considérable, s'étalant dans la plaine avec des lotissements, des zones d'activités économiques et des bâtiments agricoles.

2020 : La tendance s'est nettement poursuivie pour les tissus économiques et résidentiels, en quantité et spatialement, prolongeant le développement hors de l'enveloppe existante (voir photo page suivante). Les coupures d'urbanisation ont donc diminué, ne laissant que quelques parcelles agricoles entre les bourgs et conférant un caractère plus urbain aux paysages.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Les paysages relèvent du modèle agricole de la polyculture, entre cultures céréalières réparties sur de petites parcelles et prairies sur de grandes parcelles. Quelques haies se concentrent autour des bourgs, structurant vergers et prairies.

2005 : Les parcelles ont connu un regroupement. Le linéaire de haies et les boisements ont diminué à la faveur de l'urbanisation, les vergers ont disparu.

2020 : Le linéaire de haies s'est globalement maintenu, mais l'agrandissement des parcelles s'est poursuivi et les prairies ont quasiment disparu, illustrant l'abandon du modèle agricole de polyculture.

>> Sur ce secteur, la tendance générale est à la banalisation des paysages. L'agriculture très dynamique réduit ses spécificités au profit des grandes cultures et l'urbanisation poursuit son développement en se détachant des caractéristiques locales, attribuant un caractère périurbain aux paysages.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent faconner les paysages.

« Dans la plaine de Caen, surtout dans le nord, entre Caen et le littoral, l'architecture locale caractéristique est complètement diluée dans une architecture sans caractère.

On banalise nos paysages avec ces lotissements de maisons individuelles d'une grande pauvreté architecturale et urbanistique, et par ailleurs qui favorisent l'étalement urbain et la baisse de la qualité environnementale. Parfois on ne sait plus du tout si on est encore en Normandie, ou si on n'est pas en grande couronne parisienne, ou même lyonnaise ou ailleurs...

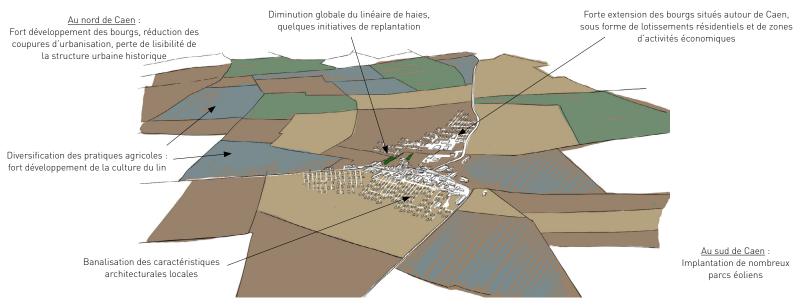
Il faut absolument que l'on fasse quelque chose!»

« Bien sûr, il faut permettre l'innovation mais il ne faut pas que cela nous empêche de préserver les caractéristiques urbaines et architecturales du Calvados! Ce qu'il faut c'est préserver les logiques d'implantation les plus importantes sans tomber dans le pastiche d'une reproduction des détails qui ont moins de sens aujourd'hui... »

«Tout à fait d'accord, Madame, mais il ne faut pas non plus s'empêcher d'innover, car sur certains territoires, contraints par les zones d'inondation ou d'autres réglementations, on est obligés de trouver des solutions alternatives, qui sortent de l'image «classique» des paysages du Calvados. Chez nous par exemple, dans notre contexte de ville proche de Caen avec beaucoup de surfaces inondables, on doit trouver des solutions pour densifier et «faire monter» les constructions (ajouter des niveaux) pour pouvoir accueillir toutes les demandes des gens qui veulent venir. On ne peut pas leur proposer des maisons individuelles de plain pied ou à un étage, qui sont une caractéristique historique de la Normandie.»



LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DU PLATEAU AGRICOLE





De nombreux lotissements de maisons individuelles apparaissent encore aujourd'hui, aux caractéristiques urbanistiques et architecturales contrastant avec les spécificités locales, dessinant des paysages périurbains, banalisant à la campagne caennaise, comme ici à Douvres-la-Délivrande ▲ et à Bretteville-sur-Laize ▼.





Sur le plateau agricole, un nombre important de zones d'activités économiques a vu le jour depuis les années 1990/2000. Ici, à Courseulles-sur-Mer, la zone d'activités s'impose fortement dans le paysage en surplombant la Seulles, aux dépens de la silhouette du bourg.

Les évolutions des paysages du plateau agricole sont relatives aux différentes parties du territoire, l'agglomération de Caen, le nord et le sud de l'unité.

Au nord, partie entre Caen et la mer, l'attractivité des paysages est telle que la pression urbaine est plus forte que la pression agricole. Les évolutions sont davantage marquées par l'urbanisation résidentielle, les activités économiques étant renvoyées au sud de Caen.

La plupart des bourgs ont fortement évolué, à l'image de Douvres-la-Délivrande (cf pages secteur exemplaire), prenant le statut de ville pour certains. Ils s'étalent généreusement dans la plaine, sous forme de lotissements de maisons individuelles, aux caractéristiques architecturales contrastant nettement avec le bâti traditionnel (cf Atlas des formes urbaines de Caen).

Seuls quelques bourgs ont maintenu leur échelle, préservant le patrimoine bâti des évolutions banalisantes, destinations phares des offices du tourisme et paysages plébiscités pour les cartes postales locales. Par exemple, c'est le cas de Plumetot, Tailleville, Bény-sur-Mer et Sainte-Croix-sur-Mer.

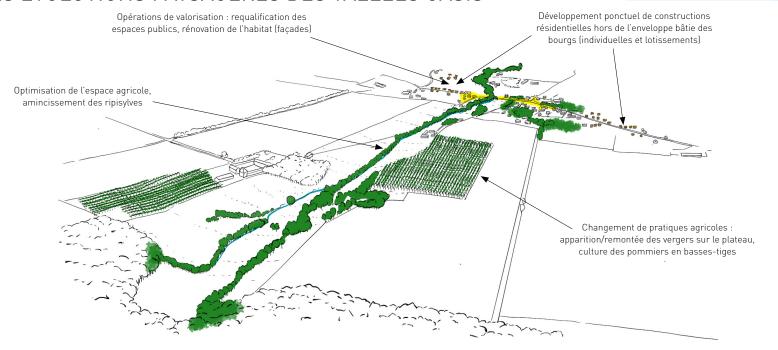
Au sud, les bourgs sont moins soumis à la pression urbaine, notamment par leur éloignement de la mer. Cependant, depuis une vingtaine d'années, elle survient dans un rayon de 20 km autour de Caen, le prix du foncier étant plus bas que dans le nord ou dans le centre de Caen. Par ailleurs, l'agriculture préserve les paysages d'une urbanisation galopante et de l'enfrichement. L'espace agricole est optimisé au maximum: les haies se font rares, les boisements quasi inexistants et les ripisylves taillées au plus près.

Le changement de pratique et de modèle agricole a aussi transformé les paysages. Guidé par la monoculture céréalière et oléoprotéagineuse dans les années 1990-2000, les motifs se sont depuis diversifiés avec le retour du lin, de plus en plus apprécié par l'industrie textile, et cultivé sur des surfaces plus vastes. La palette de couleurs de la mosaïque agricole s'est étendue, avec toutes les nuances de bleu que sa floraison offre. Dans le contexte du changement climatique, le tournesol a remplacé la culture de la betterave, moins gourmand en eau.

Enfin, l'implantation de nombreux parcs éoliens au sud de Caen, entre les années 2000 et 2020, a également participé à la transformation des paysages et de leurs horizons.

La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture de la plaine de Caen ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux	Les villes, bourgs et hameaux de la plaine de Caen regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage. Les parcs éoliens de la plaine de Caen produisent des paysages parfois saturés. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère du plateau agricole, caractérisé par une grande ouverture et des horizons lointains? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer? La portée symbolique des paysages marins de la Manche est-elle un critère de positionnement pour l'implantation de projet en mer?
Les haies et les boisements	Particulièrement absents des paysages du plateau agricole, sauf historiquement autour des villages et hameaux, haies et boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Les initiatives locales de plantation illustrent un gain potentiel considérable pour les paysages de la plaine de Caen, d'autant plus dans le contexte du réchauffement climatique : faut-il envisager le retour de l'arbre sur le plateau agricole de Caen ?
La diversité des motifs agricoles	Face à l'ampleur de la taille des parcelles et à la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique, dont les conséquences environnementales sont problématiques, la mosaïque des cultures devient-elle une nécessité ? Doit-on opposer ou concilier l'esthétique du plateau agricole et sa qualité environnementale ?
Les mobilités douces	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime et la vélo francette, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES VALLÉES OASIS





Constructions et façades rénovées, Barou-en-Auge.



Espaces publics réaménagés, Urville.



Les milieux naturels liés au canal de l'Orne à Bénouville.

À l'échelle de l'unité, les vallées oasis connaissent des évolutions paysagères diversifiées, sur l'habitat, les pratiques agricoles et la gestion des cours d'eau.

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

 « Augmentation de la pression urbaine et le caractère architectural disparate des villages risque de s'accentuer ».

Les villages installés historiquement dans la vallée se développent le long des routes, aux sommets des versants. Ces extensions linéaires hors de l'enveloppe bâtie sont principalement composées de maisons individuelles et de lotissements pavillonnaires.

Depuis vingt ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Les paysages urbains des centres font souvent l'objet de programme de valorisation : requalification des espaces publics, rénovation de l'habitat (façades).
- L'augmentation de la pression foncière sur les terres agricoles explique deux phénomènes majeurs : l'amincissement des ripisylves pour optimiser les labours et l'apparition des vergers sur le plateau sous forme de vergers en bassestiges.

La particularité de la vallée de l'Orne

La vallée de l'Orne fait l'objet de mesures de préservation, de valorisation et de gestion sur les espaces naturels, dans un contexte où le développement urbain résidentiel et des équipements se poursuit.

Trois politiques de gestion en cours sont à souligner pour comprendre l'évolution des paysages de la vallée de l'Orne :

- La préservation des milieux naturels humides de la confluence de l'Odon et de l'Orne,
- La préservation de l'estuaire de l'Orne (ENS, projet de classement de site),
- Le projet de renaturation et de réhabilitation des milieux naturels entre l'Orne et son canal (cf Conservatoire du littoral).

LES ENJEUX DES VALLÉES OASIS

La lisibilité et l'accessibilité des vallées oasis et de leurs cours d'eau	Les paysages intimistes, verdoyants et patrimoniaux des vallées oasis contrastent fortement avec les vastes paysages ouverts de plaine de Caen. Ces paysages patrimoniaux à forte valeur ajoutée, assurant un cadre de vie de qualité et un bon fonctionnement des corridors écologiques, doivent-ils faire l'objet de politiques spécifiques de préservation, de valorisation, et de sensibilisation? Notamment à travers le maintien de leur lisibilité et de l'accessibilité des cours d'eau ?
Les paysages prairiaux des vallées oasis	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité et de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'intensification de grandes cultures. Dans le cas des vallées oasis de la plaine de Caen, elles revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture de la plaine de Caen ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au changement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux	Les villes, bourgs et hameaux de la plaine de Caen regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?
Les mobilités douces	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?
Le canal de l'Orne entre Caen et la mer	L'aménagement du canal et de son espace portuaire a fortement modifié le fonctionnement hydraulique de l'Orne, engendrant l'ensablement de l'estuaire et la diminution de la biodiversité produite par les milieux naturels liés à la rivière. Le contexte de la montée des eaux tend à accentuer ce phénomène. Comment anticiper la montée des eaux et gérer le développement urbain ? Peut-on concilier construction de logements/équipements, risques inondation et préservation de la qualité environnementale ? S'agit-il de contrer le phénomène naturel ou de s'y adapter ?

Évolutions et enjeux paysagers

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

«Augmentation de la pression urbaine et le caractère architectural disparate des villages risque de s'accentuer ». Inventaire des paysages de 2001.

La forte pression urbaine sur les terrains proches de Caen s'illustre à travers l'artificialisation croissante et considérable des terres ces dernières années.

Même si l'étalement urbain semble ralentir, la dynamique d'urbanisation est encore bien réelle :

- Forte extension des bourgs situés en périphérie, sous forme de lotissements résidentiels et de zones d'activités économiques
- Réduction des fragmentations urbaines et perte de lisibilité de la structure urbaine historique

Les paysages de franges urbaines ont nettement changé depuis vingt ans : extensions résidentielles et commerciales, le long des axes de communication majeurs. En 2000, le caractère rapide des extensions commerciales était déjà souligné. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui.

Depuis vingt ans, de nouvelles évolutions faconnent les paysages :

Le contexte de transition et la nouvelle demande sociale fait évoluer les espaces urbains :

- Faible augmentation des espaces végétalisés et meilleure prise en compte de leur valeur au sein des espaces urbains : réchauffement climatique, perspectives de la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la ville perméable.
- Développement des mobilités douces et des transports en commun : tram, bus, voie verte, etc.
- Diminution de la taille des parcelles des lotissement générant de nouvelles formes de périurbanisation, densification urbaine.
- Développement d'un modèle agricole de proximité > exploitations maraîchères en périphérie.

Dans un contexte de transition et de changement climatique, il est intéressant d'analyser ces quartiers urbains par le prisme de la qualité de vie : les îlots de fraîcheur, l'imperméabilisation des sols, la perméabilité piétonne, etc.

LES ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION DE CAEN

La structure urbaine historique et des coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture de la plaine de Caen ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelle place doit prendre l'architecture dans le projet urbain ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au changement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux	L'agglomération de Caen regorge d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les «mettre sous cloche» pour les pérenniser ?
La ceinture vivrière de l'agglomération caennaise	Les initiatives locales d'agriculture vivrière autour de l'agglomération de Caen voient de plus en plus le jour, répondant à une demande sociale grandissante. D'autre part, les paysages qu'elles produisent offrent une réponse de qualité à l'étalement urbain considérable des 40 dernières années. Mais le nombre d'exploitations permet-il de répondre à la demande de consommation locale des produits agricoles ? Ces paysages présentent-ils une opportunité pour réduire le tendance à la banalisation des paysages d'entrée de ville et constituer des aménités pour la population ?
La naturalité de la vallée de l'Orne	Considérée comme une réserve foncière située au coeur de l'agglomération canneaise et face aux importantes fluctuations du niveau marin, la vallée de l'Orne offre-t-elle un cadre de vie de qualité pour ses riverains ? Comment concilier naturalité et milieu urbain pour continuer à construire des quartiers sur un secteur fortement soumis à la montée des eaux ? Ce contexte paysager spécifique appelle-t-il à concevoir de nouvelles formes urbaines ?
Les mobilités douces	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?

Évolutions et enjeux paysagers

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES COTEAUX HORIZONS





Les coteaux formant la limite entre les unités paysagères de la plaine de Caen et du Pays d'Auge sont particulièrement représentatifs : les pratiques agricoles de la plaine gagnent les escarpements du Pays d'Auge, produisant des paysages hybrides, constitués de grandes cultures, de prairies et de vergers en diminution, structurés par un bocage en déliquescence.





Dans la partie nord, à l'ouest, l'horizon est formé par le coteau de la Seulles, délimitant la plaine de Caen et le Bessin. Autrefois marqué par les prairies et le bocage du Bessin, il présente aujourd'hui des paysages très ouverts, essentiellement composés de grandes cultures, indiquant le recul de la limite paysagère de l'unité.

Les évolutions observées avant 2000 se poursuivent nettement sur ce territoire. Elles concernent essentiellement l'agriculture et les boisements.

On observe encore aujourd'hui :

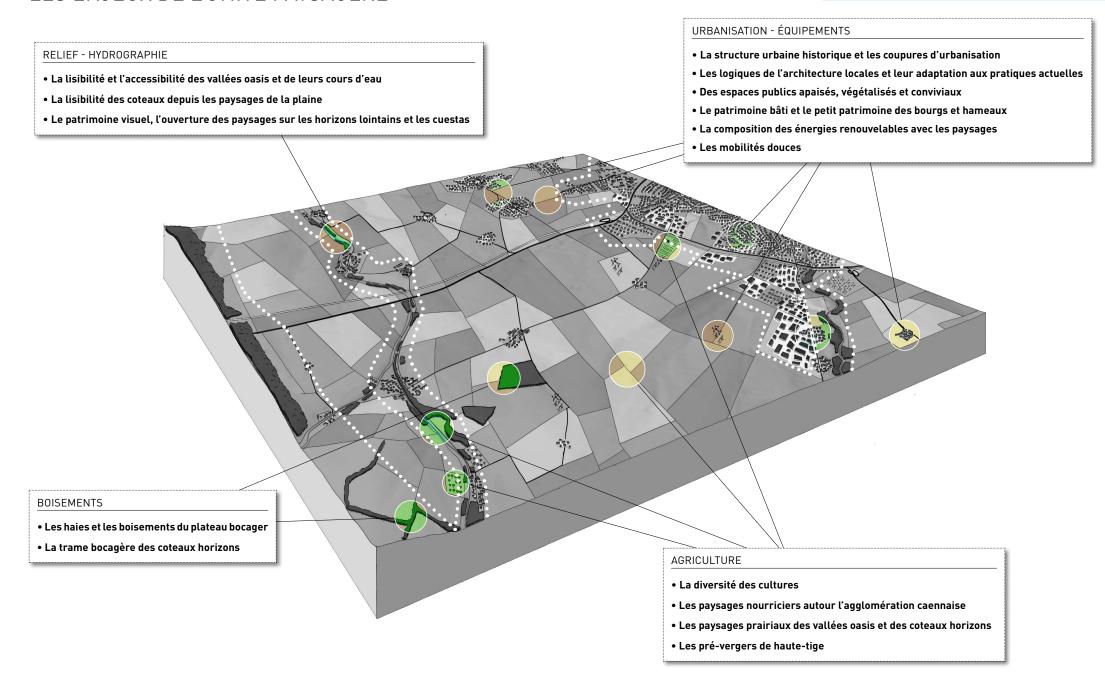
- L'augmentation des grandes cultures, aux dépens des prairies et des prés-vergers, qui ont fortement diminué,
- L'apparition des vergers de basses-tiges, participant à l'industrialisation des paysages et à leur banalisation.
- La diminution du linéaire de haies bocagères à proximité de la plaine,
- L'augmentation des boisements, épaissis et couronnant les collines du sud du Pays d'Auge.

L'analyse des évolutions mène au constat de l'expansion toujours en cours des caractéristiques de la plaine de Caen, débordant sur les unités paysagères voisines. Les territoires des limites épaisses s'agrandissent et banalisent les paysages de chaque unité.

LES ENJEUX DES COTEAUX HORIZONS

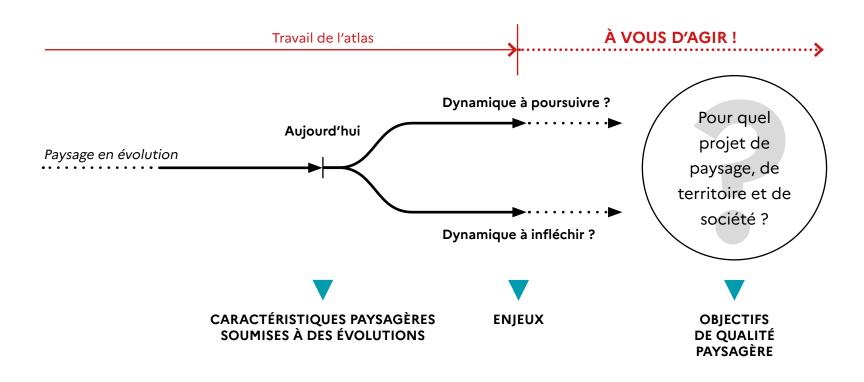
Les haies et les boisements	Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur les cuestas boisées, le développement considérable des boisements et l'enfrichement des prairies posent la question de la lisibilité du maillage bocager qui structurait jadis les paysages des coteaux. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu? L'exploitation de la ressource en bois présente sur les coteaux permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ?
Les paysages prairiaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Dans le cas des coteaux horizons de la plaine de Caen, elles revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?
La diversité des motifs agricoles	Contrairement à la plaine, les paysages des coteaux sont encore structurés par une polyculture. Cette mosaïque est menacée par l'ampleur de la taille des parcelles et par la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique, dont les conséquences environnementales sont problématiques ainsi que par l'enfrichement et le développement des boisements. Le maintien de la diversité des cultures sur les coteaux devient-elle une nécessité ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit- on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ?

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir!

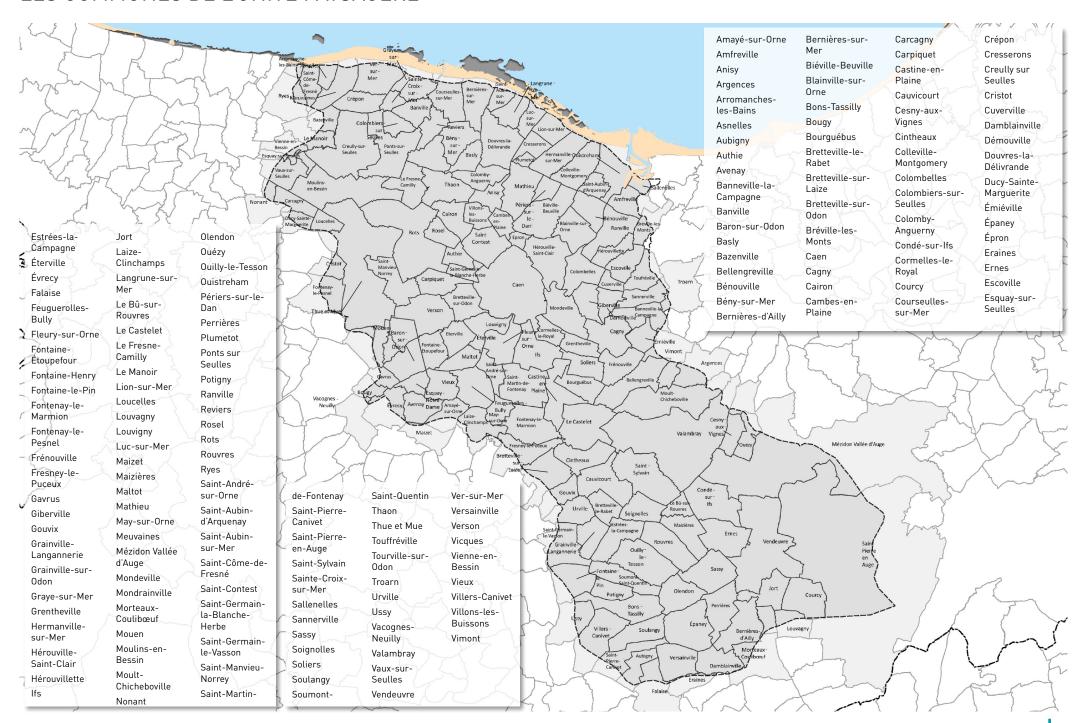


QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux

- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



LA PLAINE CULTIVÉE ET URBANISÉE DE CAEN ET SES VALLÉES OASIS



Caen, son château, ses églises et son architecture de la reconstruction.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 Tél. 02 50 01 83 00

Avec la participation de PRÉFET DU CALVADOS Liberté Égalité Fraternité



